

Plan de situation / plan de déviation

Les travaux vont se dérouler de jour, en route barrée, dans l'ordre chronologique suivant :

RD205, communes de Cissac Médoc, Saint Germain d'Esteuil et Hourtin. Durée des travaux 5 jours, une déviation sera mise en place et empruntera les RD1215, 1^E8, 104, 101^E8 et 101



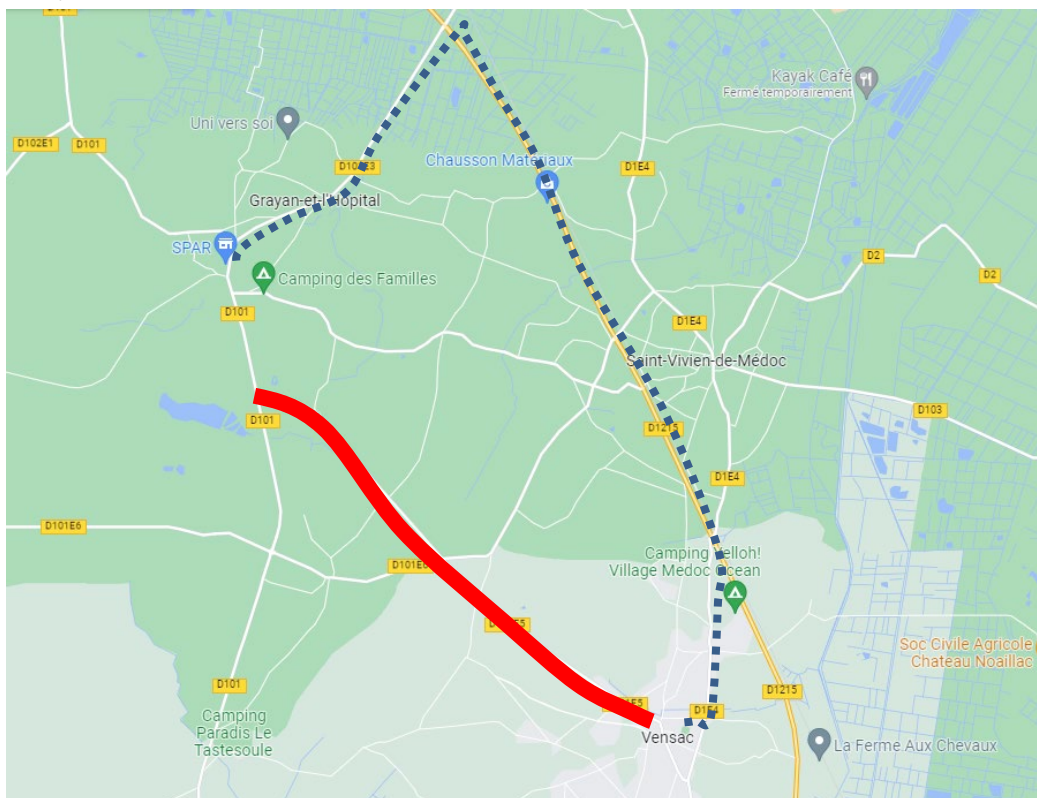
RD103, communes de Bégadan et de Couquègues. Durée des travaux 2 jours, une déviation sera mise en place et empruntera la RD3, RD2 et RD103E5



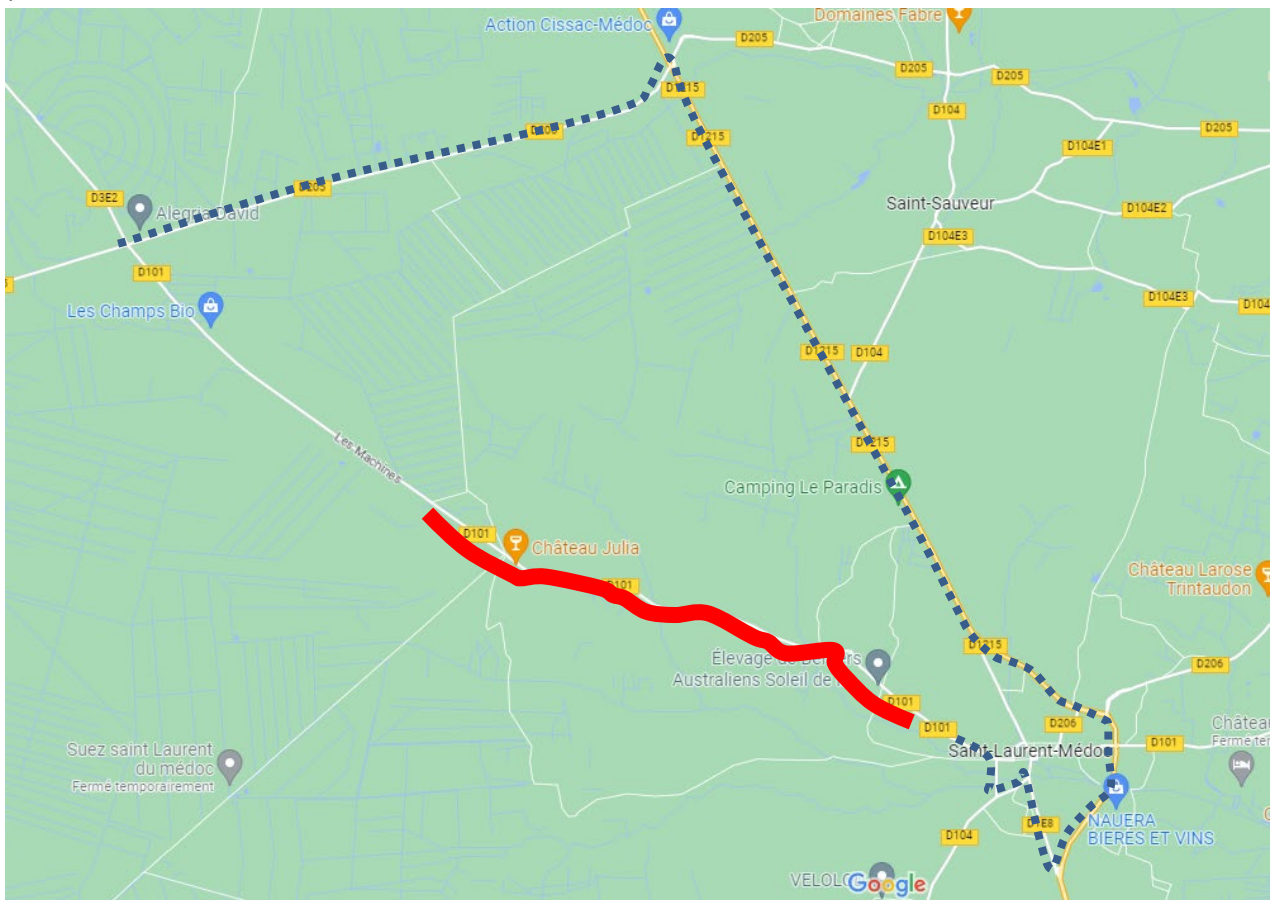
RD201, communes de Lesparre et de Valeyrac. Durée des travaux 5 jours, une déviation sera mise en place et empruntera la RD3, la RD102, la RD103 et la RD2



RD101E5, Commune de Vensac. Durée des travaux 3 jours, une déviation sera mise en place et empruntera : Les RD1E4, 1215, 101^{E3} et 101.



RD101, commune de Saint Laurent Médoc, durée des travaux 2 jours, une déviation sera mise en place et empruntera la RD101E8, la RD1E8, la RD1215 et la RD205.



RD5E3, communes de Lacanau et de Saumos, durée des travaux 4 jours, une déviation sera mise en place et empruntera la RD6, la RD6E3 et la RD5 ;

